



INTRODUCTION



Risque

INONDATION

La commune est située à la confluence de la Seine et du Loing, en aval de Montereau – Fault Yonne, ce qui la place sous les flux croisés de la Seine, l'Aube, l'Yonne et du Loing.

La conjugaison des phénomènes de montée des eaux qui, pris unitairement ne serait pas catastrophique, ont des conséquences significatives chez les riverains des quais de la Seine comme du Loing, ainsi que sur quelques rues intracommunales non loin des cours d'eau.

Les fiches – réflexe qui suivent permettent de graduer les efforts à fournir par la commune en fonction du niveau de risque (cote des cours d'eau).

C'est le risque le plus présent sur la commune avec les fortes chaleurs (ou canicule).

Il faut différencier les différents épisodes d'aléas :

- La montée des eaux qui est un phénomène en général lent et qui ne nécessite aucune intervention mais une simple vigilance, les cours d'eau restant dans leur lit.
- L'inondation qui est un phénomène souvent lent avec des cours d'eau qui sortent de leur lit et peuvent causer des dégâts quel que soit la hauteur d'eau dans les habitations.
- La crue qui est un phénomène rapide, qui laisse démunis l'ensemble des acteurs de la prévention.

C'est ce dernier phénomène qui est le plus craint bien que notre Commune n'y soit pas réellement exposée. Cependant, les changements climatiques induisent de nouveaux aléas et les populations n'ont souvent plus l'habitude de ces phénomènes qui deviennent de plus en plus espacés.

Mais le risque existe malgré tout et son ampleur n'est pas prévisible. Les lacs-réservoirs en amont (Les Grands Lacs de Seine) n'écrètent que de 40 à 50 cm, une grande crue majeure (centennale ou millénaire). Il faut donc rappeler que c'est un vrai risque et qu'il faut s'y préparer sérieusement pour le moment venu, avoir les bons gestes au bon moment.



« Anticiper pour agir juste »



Saint-Mammès

Saint-Mammès est une commune de 3 447 habitants située entre Fontainebleau et Montereau-Fault-Yonne. Elle appartient administrativement à l'arrondissement de Fontainebleau, ville sous-préfecture.

A la confluence de la Seine et du Loing, l'aléa le plus souvent rencontré par la commune est l'inondation. Les crues les plus importantes entre 1900 et aujourd'hui ont été celles de 1910 (PHEC), 1955 et 1982. Sa présence en bord d'eau la rend vulnérable également aux pollutions aux hydrocarbures (fuel, huile, gasoil, etc.).

Elle est défendue par les centres d'intervention et de secours (CIS) de Champagne/Seine (priorité 1) et Moret/Loing (priorité 2).

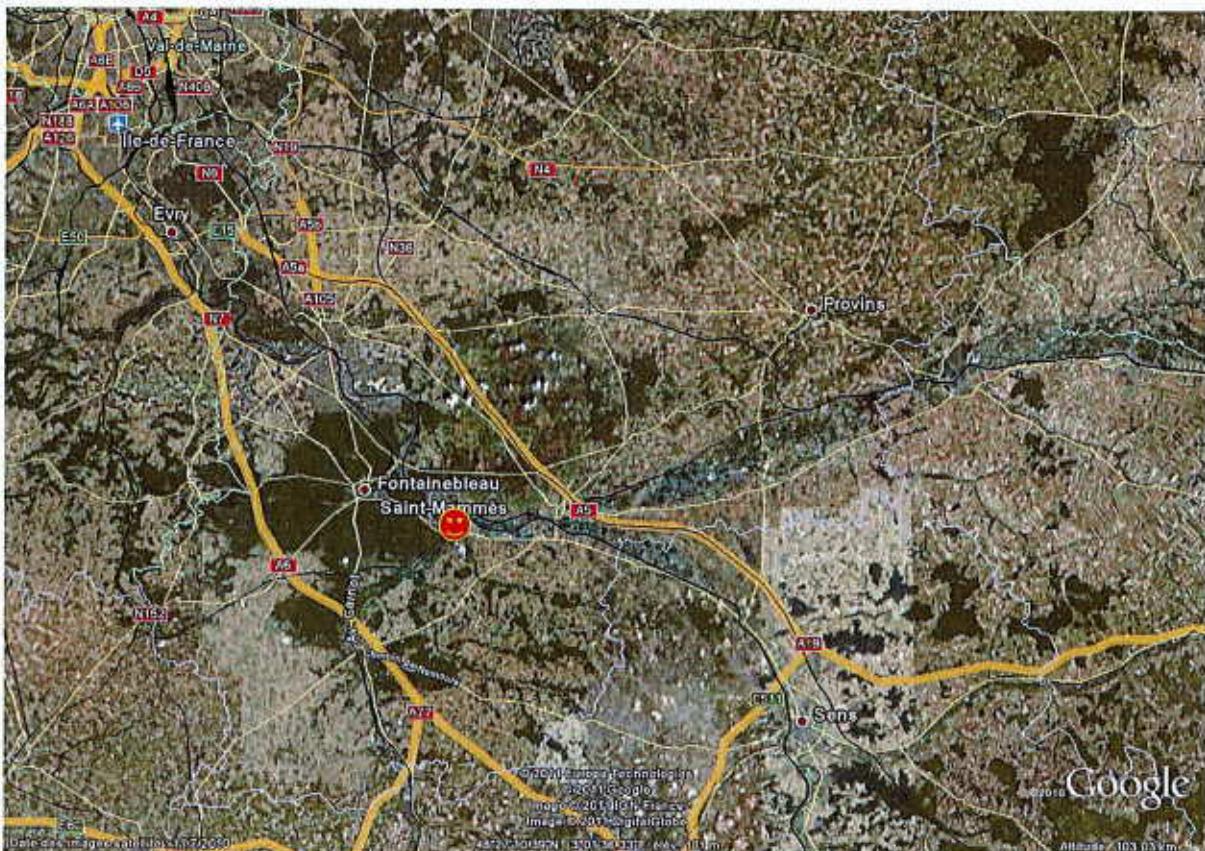


Figure 1 : Position de Saint-Mammès

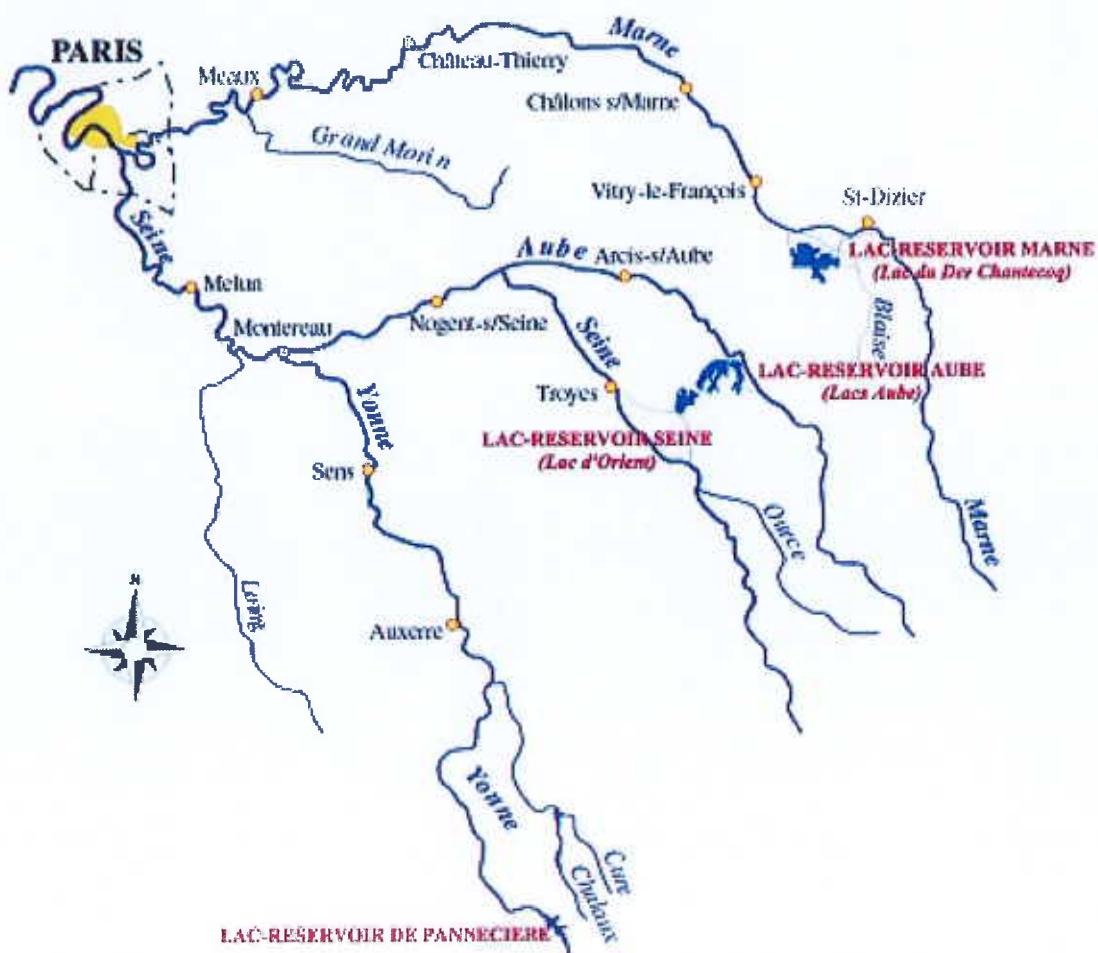
Le plan de sauvegarde communal traite des évènements exceptionnels et de la conduite à tenir en cas de situation extrême.

La loi de modernisation de la sécurité civile d'août 2004 a créé les outils nécessaires au maire dans son rôle de partenaire de la gestion d'un évènement. **Le plan communal de sauvegarde a vocation à organiser la mobilisation des ressources de proximité et gérer les relations avec les Autorités départementales.**

Les Grands Lacs de Seine ont comme mission d'écrêter temporairement des grandes crues grâce à leur capacité de stockage particulièrement importante.

Positionnés sur la Seine, l'Yonne et l'Aube pour ce qui concerne le Commune, c'est un véritable atout. Pourtant, sachons que de très grandes crues peuvent survenir et que l'ensemble des ouvrages permettront d'abaisser que de 0,40 à 0,50 m la côte maximale. Cela paraît peu, pourtant c'est très important déjà.

Graphes d'exploitation



Réseau hydrologique et bassins versants Saint-Mammès
Positionnement

Délibération du :

Saint-Mammès

Version : 2
Indice : C



Mairie de Saint-Mammès
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Fiche réflexe

Plan communal de sauvegarde Risque INONDATION

Délibération du Conseil
Date : Y3
Version 2.b

Localisation de l'évènement – Lieux de repliement

10

Carte de Saint-Mammès

La carte de la commune ci-dessous permet de localiser les lieux de repliement ainsi que la localisation possible des évènements.

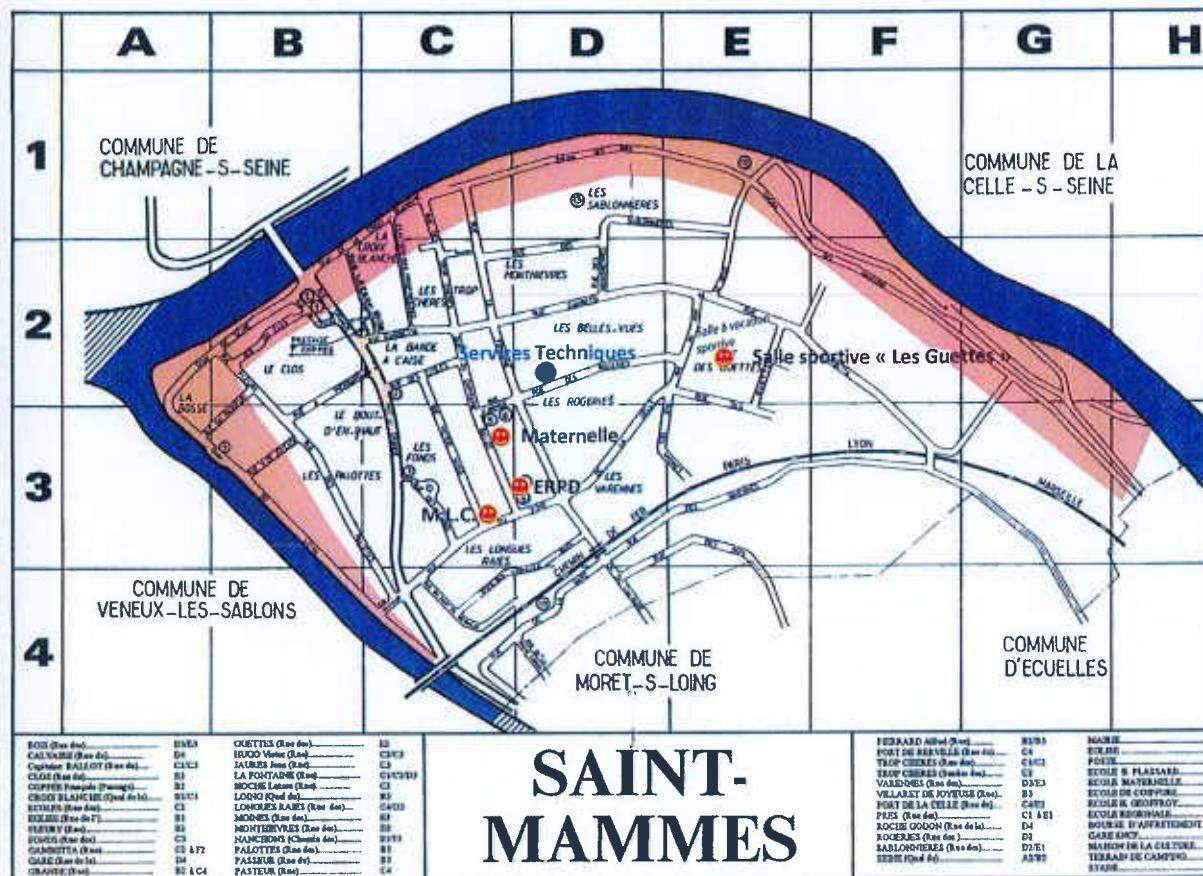


Figure 1 : carte des aléas

La localisation des services techniques est là pour rappeler le lieu de stockage des passerelles à mettre en place par l'armée pour les bateaux stationnés quai de la Croix Blanche. Les cloches de protection des bornes de distribution d'eau et d'électricité pour les mariniers ne sont plus utiles aujourd'hui, le système étant en panne et hors tension et hors eau potable.

Plan Prévention des Risques d'inondation

Rues	nombre de Logements	rouge	marron	jaune foncé	jaune clair	vert	bleu foncé	bleu clair
Clos	34					34		
Croix Blanche	56					1	55	
Eglise	10					10		
Fleury	22				8	14		
Grande	38				38			
La Fontaine	14			14	1			
Lazare Hoche	12					12		
Loing	46	.	46					
Nanchons	27			27				
Palottes	9					9		
Passeur	1		1					
Pasteur	3			3				
Port de la Celle	9			2		7		
Prés	4		1	3				
Sablonnières	21					21		
Seine	63						2	61
Trop Chères	15				6		7	2
Villaret de Joyeuse	6		6					2
Total	390	54	28	27	53	97	71	61

SERVICE DE PRÉVISION DES CRUES

En cas de crue...

La vigilance crues sur les cours d'eau surveillés par l'État, mission assurée 365 jours par an, 24h/24h

L'assistance aux collectivités dans le domaine de la prévision et de l'information sur les crues sur l'ensemble de la zone d'action du SPC (mise en place de systèmes d'annonces de crues, de repères de crues)

La capitalisation de la connaissance sur les risques inondations relative aux cours d'eau de la zone d'action du SPC.

Site national de la vigilance crues

www.vigicrues.gouv.fr



Serveur local du
Service de prévision des crues
Seine moyenne-Yonne- Loing

► N° Indigo 0 820 031 873
0,15 € TTC / MIN



Direction Régionale et
Interdépartementale de
l'Environnement et de l'Energie
DRIEE

SPC SMYL
10 rue Crillon
75004 PARIS

juin 2013

You pouvez nous aider

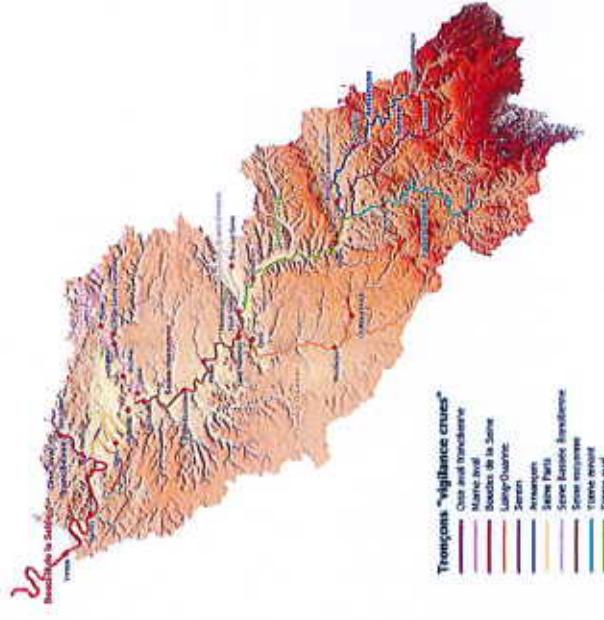
Le SPC SMYL améliore en permanence la fiabilité et la pertinence de ses prévisions. Dans cet objectif, il nous est impératif de contribuer au mieux les crues passées et les dégâts provoqués.

L'aide des mairies et du grand public est essentielle pour recueillir des témoignages sur les crues, qu'il s'agisse de documents écrits, de films, de photographies... Le SPC prend à sa charge la duplication de ces supports qui seront rendus dans les meilleurs délais.

Présent
pour
l'avenir

Le SrC Seine moyenne-Yonne-Loing

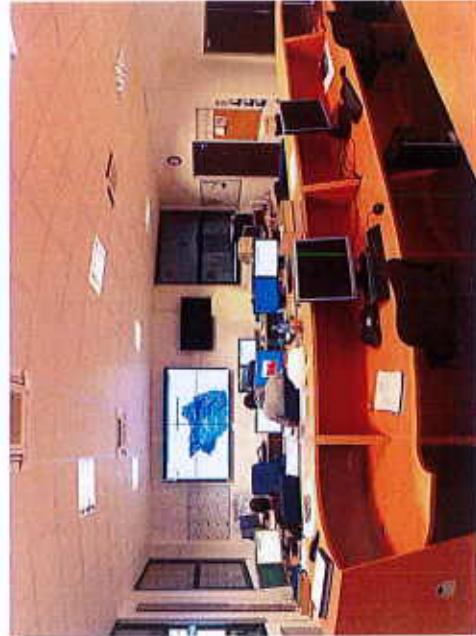
- Créé en juillet 2006, le service de prévision des crues pour les bassins de la Seine moyenne, de l'Yonne et du Loing, porté par la DRIEE Ile-de-France, a en charge la surveillance, la prévision et l'information sur les crues :
- o de la Seine, de son entrée en région Ile-de-France jusqu'à Poissy ;
 - o de l'Yonne, de Domancy à sa confluence avec la Seine ;
 - o de l'Armançon et du Serein, de leurs entrées dans le département de l'Yonne à leurs confluences avec l'Yonne ;
 - o du Loing, de son entrée dans le département du Loiret à sa confluence avec la Seine ;
 - o de l'Ouanne, de son entrée dans le département du Loiret à sa confluence avec le Loing ;
 - o de la Marne et de l'Oise, dans leurs parties franciliennes.



Le fonctionnement opérationnel

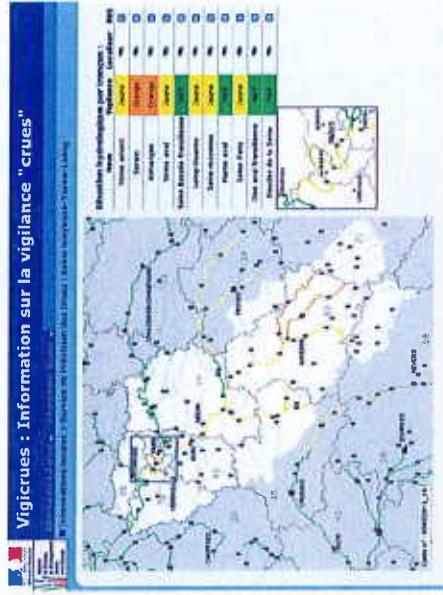
- Pour remplir sa mission de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues liée à la production de la carte de vigilance, tous les jours de l'année, les prévisionnistes du SPC SMYL analysent :
- o les observations et prévisions météorologiques fournies par Météo-France, base fondamentale de la prévision ; en effet, les précipitations sont l'élément déclencheur essentiel des crues ;
 - o les relevés des hauteurs d'eau et/ou débits aux stations hydrométriques : ces données sont essentiellement produites par un réseau de stations télétransmises et collectées à minima une fois par jour. Un réseau d'observateurs, présents sur le terrain, complètent le dispositif de mesure automatique sur les principales stations situées en tête de bassin

Ainsi, en situation présentant un risque hydro-météorologique, les prévisionnistes élaborent des prévisions aux stations représentatives des tronçons surveillés, permettant ainsi de suivre l'évolution de la situation hydrologique.



La Vigilance sur les crues

A l'issu de l'expertise, un bulletin d'information est produit par les prévisionnistes, attribuant à chacun des 11 tronçons, une couleur de vigilance en fonction d'une évaluation du risque, pour les prochaines 24 heures :



Carte de vigilance éditée le 5 mai 2013 à 10h

La carte de vigilance (niveau national et local) et les bulletins sont ensuite diffusés simultanément aux acteurs de la sécurité civile par messagerie sécurisée, et aux médias et à la population via le site <http://www.vigicrues.sosvtf.fr>.

Ce site permet également d'accéder aux données temps réel sur les stations de mesure existantes sur les cours d'eau.





Être informé permet d'être prêt le moment venu et cela permet de maîtriser des gestes simples qui peuvent vous aider à traverser une catastrophe naturelle dans les meilleures conditions.

En cas d'urgence, mieux vaut ne pas improviser, c'est pour cela que la Commune s'est dotée d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) élaboré avec des fiches-réflexe.

Lisez attentivement cette fiche qui vous donne des conseils pour vous préserver au mieux.

Si vous devez être évacués :

- N'oubliez pas vos papiers, vos ordonnances et vos médicaments et reportez-vous à la page suivante
- Mettez ce document bien en évidence chez vous. Il vous sera peut-être bien utile malheureusement un jour.

N'oubliez pas vos caves !

Document d'information communal sur les risques majeurs

DICRIM

Mairie de Saint-Mammès



Que faire en cas d'inondation ?

Responsable	Action	Personnes concernées
Mairie de Saint-Mammès 01.64.23.39.41 accueil@saint-mammes.com	Elle vous informera du risque et de ses conséquences sur les biens et les personnes. Elle vous rappellera les gestes – souvent simples – qui permettent de sauvegarder les Personnes et les biens.	Les riverains des Quais de Seine et du Loing et des rues adjacentes en fonction des prévisions des hauteurs de crues
Poste de Commandement Communal (PCC) (situé en mairie – Bât. B)	Son rôle est de coordonner l'ensemble des actions qui doivent être mises en œuvre pour gérer la situation au fur et à mesure de son déroulement. Il est dirigé par le maire ou son représentant avec l'appui des services de secours de Seine-et-Marne.	Maire (Directeur des Opérations de Secours) Services administratifs et techniques communaux Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) Police nationale Services préfectoraux Services de l'Etat Voies Navigables de France Etc.

Des gestes à ne pas oublier		
Ouvertures (portes, fenêtres, etc.)	Fermez-les et éventuellement réalisez un batardeau devant portes et portes fenêtres du rez-de-chaussée.	Un batardeau retarde l'entrée de l'eau dans une habitation. Il peut s'avérer utile dans bien des cas !
Meubles, papiers administratifs	Mettez-les en hauteur.	à l'étage par exemple ou hors d'eau
Tout ce qui est sensible à l'eau !	Mettez-les en hauteur.	à l'étage par exemple ou hors d'eau
 Electricité  gaz	Coupez les arrivées d'électricité (disjoncteur) et de gaz (vanne)	Cela évitera tout risque d'électrocution ou de suffocation
Voiture - Véhicule	Stationnez votre véhicule dans les rues qui ne seront pas inondées !	Marcher un peu est préférable à ne plus posséder sa voiture en état ...



La crue de référence à Saint-Mammès est la crue de 1910 qui restera dans les mémoires des Mammésiens comme une crue légendaire.

Les trois crues de 1955, 1982 et 2016, bien que moins importantes ont, elles aussi, laissé des souvenirs amers.

Restons vigilants !



Mairie de Saint-Mammès
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Fiche réflexe

Plan communal de sauvegarde **Risque INONDATION**

Niveau 1

Délibération du Conseil

Date: _____

Version 2.b

Niveau de déclenchement : Jaune
(alerte Préfecture)



Responsable	Action	Personnes concernées
Préfecture	Envoi télécopie Appel téléphonique	Accueil Maire (Directeur des Opérations de Secours – DOS)
Maire (Directeur des Opérations de Secours - DOS)	Activation de la cellule de crise en mode N1 : « Veille » <u>Lieu : Mairie – Bât. B (Poste de Commandement Communal - PCC)</u>	Maire (DOS) Adjoint à la communication (RCOM) Directeur Général (DGS - RAC) Directeur des Services techniques (DST - REOP) Chargé de communication (ccom)
DST (Responsable Opérationnel – REOP)	Vérification : <ul style="list-style-type: none"> - Bastaings - Madriers - Parpaings - Planches - Groupe électrogène (Nb = 1) - Motopompe (Nb = 1) - Cuissardes - Lampes torches - Sonalerte Si cote 4,80m : <ul style="list-style-type: none"> * Coupure de l'électricité du quai de Seine (quai bas et éclairage mail piétonnier) * Fermeture : <ul style="list-style-type: none"> ➡ rue des Prés ➡ chemin des Nanchons * Demande aux riverains de ces rues de stationner leur (s) véhicules (s) en un point haut de la Commune (parking de la salle à vocation sportive par exemple) * Demande aux propriétaires de ruches disposées au rucher familial de les déplacer en un point haut de la commune (jardin de la salle à vocation sportive par exemple. Prévu dans la convention liant la commune et les apiculteurs) 	Services techniques Police municipale
Maire (DOS) DGS (Responsable des Actions Communales – RAC)	Vérification du niveau des fleuves et rivière : www.vigicrues.gouv.fr Vérification du fonctionnement des lacs de retenue amont : www.grandslacsdeseneine.fr Calcul de la cote prévisionnelle +24h	Adjoint chargé de la Communication (RCOM) Chargé de communication (ccom)

Responsable de communication (Responsable de Communication – CCOM) Chargé de communication (Chargé de Communication – CCOM)	<p>Rédaction communiqué :</p> <ul style="list-style-type: none"> Mise à jour appli mobile (notification) Pré-alerte par SMS/SMV Mise à jour affichage panneau lumineux Mise à jour site internet : www.saint-mammes.com <p>Si cote 4,80m :</p> <ul style="list-style-type: none"> Appel du propriétaire du haras Appel du président du yachting Club Rédaction courrier aux riverains : <ul style="list-style-type: none"> - Rue des Prés - Chemin des Nanchons - Centre équestre - Centre de yachting - Propriétaires de péniche (VNF) 	Population
DST (REOP)	Mobilisation des agents en fonction de la cote à 24h	Agents des services techniques
DGS (RAC)	<p>Information des Conseillers municipaux par courriel avec copie au Sous-Préfet et au Secrétaire générale de la Sous-Préfecture</p> <p>Copies :</p> <ul style="list-style-type: none"> • SDIS • Chef du CI Champagne • Chef du Groupement Sud – SDIS • Commandant EF CSP Moret 	Conseillers municipaux Sous-Préfet SG Sous-préfecture
DST (REOP)	Recenser le matériel pour préparation d'une salle de repos en mairie	Membres de la Cellule de crise



Niveau de déclenchement : Jaune
(alerte Préfecture)



Responsable	Action	Personnes concernées
Préfecture	Envoi télécopie Appel téléphonique	Accueil Maire (Directeur des Opérations de Secours - DOS)
Maire (Directeur des Opérations de Secours - DOS)	Activation de la cellule de crise en mode N1 : « Veille » Lieu : Mairie – Bât. B (Poste de Commandement Communal - PCC)	Maire (DOS) Adjoint à la communication (RCOM) Directeur Général (DGS - RAC) Directeur des Services techniques (DST - REOP) Chargé de communication (CCOM)
DST (Responsable Opérationnel – REOP)	Vérification : <ul style="list-style-type: none"> - Bastaings - Madriers - Parpaings - Planches - Groupe électrogène (Nb = 1) - Motopompe (Nb = 1) - Cuissardes - Lampes torches - Sonalerte Si cote 4,80m : <ul style="list-style-type: none"> * Coupure de l'électricité du quai de Seine (quai bas et éclairage mail piétonnier) * Fermeture : <ul style="list-style-type: none"> ↳ rue des Prés ↳ chemin des Nanchons * Demande aux riverains de ces rues de stationner leur (s) véhicules (s) en un point haut de la Commune (parking de la salle à vocation sportive par exemple) * Demande aux propriétaires de ruches disposées au rucher familial de les déplacer en un point haut de la commune (jardin de la salle à vocation sportive par exemple. Prévu dans la convention liant la commune et les apiculteurs) 	Services techniques Police municipale
Maire (DOS) DGS (Responsable des Actions Communales – RAC)	Vérification du niveau des fleuves et rivière : www.vigicrues.gouv.fr Vérification du fonctionnement des lacs de retenue amont : www.grandslacsdesene.fr Calcul de la cote prévisionnelle +24h	Adjoint chargé de la Communication (RCOM) Chargé de communication (CCOM)

Responsable de communication (Responsable de Communication – CCOM) Chargé de communication (Chargé de Communication – CCOM)	Rédaction communiqué : Mise à jour appli mobile (notification) Pré-alerte par SMS/SMV Mise à jour affichage panneau lumineux Mise à jour site internet : www.saint-mammes.com <u>Si cote 4,80m :</u> Appel du propriétaire du haras Appel du président du yachting Club Rédaction courrier aux riverains : <ul style="list-style-type: none"> - Rue des Prés - Chemin des Nanchons - Centre équestre - Centre de yachting - Propriétaires de péniche (VNF) 	Population
DST (REOP)	Mobilisation des agents en fonction de la cote à 24h	Agents des services techniques
DGS (RAC)	Information des Conseillers municipaux par courriel avec copie au Sous-Préfet et au Secrétaire générale de la Sous-Préfecture Copies : <ul style="list-style-type: none"> • SDIS • Chef du CI Champagne • Chef du Groupement Sud – SDIS • Commandant EF CSP Moret 	Conseillers municipaux Sous-Préfet SG Sous-préfecture
DST (REOP)	Recenser le matériel pour préparation d'une salle de repos en mairie	Membres de la Cellule de crise



Niveau de déclenchement : Orange



Responsable	Action	Personnes concernées
Maire (Directeur des Opérations de Secours - DOS)	Déclenchement niveau 2 (orange) : cote Seine 5,85m	Cellule de crise
Maire (Directeur des Opérations spéciales - DOS)	Activation de la cellule de crise en mode N2 : « Vigilance » Lieu : Mairie – Bât. B (Poste de Commandement Communal - PCC)	Maire (DOS) 1 ^{er} adjoint (DOP) Adjoint de la Communication (RCOM) Directeur Général (DGS - RAC) Directeur des Services techniques (DST - REOP) Chargé de communication (CCOM) Membres de l'exécutif
Directeur des services techniques (Responsable opérationnel – REOP)	<p>Distribution :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bastaings - Madriers - Parpaings - Groupe électrogène } Motopompe } <ul style="list-style-type: none"> - Cuissardes - Lampes torches - Planches } Sonalerte } <p>Si cote 5,5m : Evacuation des personnes des rues des Prés et des Nanchons</p> <p>Si cote 5,85m : ➡ Fermeture Quai du Loing</p>	<p>Riverains concernés</p> <p>Services techniques</p> <p>Services techniques</p> <p>Police municipale</p>
Maire (DOS)	Sollicitation des services de l'Etat :	Préfecture
Directeur Général (Responsable des Actions Communales - RAC)	<ul style="list-style-type: none"> - Lits de camp - Couvertures - Micro-ondes - Conserves - Couverts et vaisselles 	Services techniques
Directeur des services techniques (REOP) (3,4 : hors période scolaire)	<p>Préparation des centres d'hébergement d'urgence :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Salle à vocation sportive 2. Maison des Loisirs et de la Culture 3. Ecole Régionale du 1^{er} Degré 4. Salle de motricité de la maternelle 	Population

Responsable	Action	Personnes concernées
Maire (DOS) Directeur Général (RAC)	<p>Vérification du niveau du fleuve et rivière : www.vigicrues.gouv.fr</p> <p>Vérification du fonctionnement des lacs de retenue amont : www.grandslacsde seine.fr</p> <p>Calcul de la cote prévisionnelle +24h Etablissement des cartes prévisionnelles d'impact du territoire communal</p>	Adjoint chargé de la Communication (RCOM) Chargé de communication (CCOM) Une personne désignée
Maire (Directeur des Opérations Spéciales – DOS)	Désigne 2 équipes et 2 personnes (PDS1 et PDS2) pour solliciter : <ul style="list-style-type: none"> • Réserve communale (RCSC) • Bénévoles (PDS1) • Associations caritatives (PDS2) • Associations communales (PDS2) 	Associations Population
Maire (Directeur des Opérations Spéciales – DOS)	<p>PDS établisse les listes de bénévoles avec contacts téléphoniques certains.</p> <p>PDS organise des équipes de bénévoles (EBE) pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prévenir les riverains (distribution courrier) • Prévenir les riverains (porte à porte) • Accompagner les pompiers pour les évacuations • Recenser les personnes fragiles ou à risque (s) 	Associations Population
Adjoint chargé de la communication (RCOM) Chargé de communication (CCOM)	Rédaction communiqué Envoi alerte par SMS/SMV aux personnes inscrites Mise à jour de l'appli mobile (notification) Mise à jour affichage panneau lumineux Mise à jour site internet : www.saint-mammes.com Affichage en mairie Si cote 5,85m : Rédaction courrier aux riverains : <ul style="list-style-type: none"> - Quai du Loing - Quai de la Croix Blanche Quai de Seine	Population
Equipes de Bénévoles (EBE)	Sur ordre du Maire : <ul style="list-style-type: none"> • Sont affectés à un secteur • Partent sur le terrain pour prévenir la population dans le secteur indiqué 	Population
Adjoint chargé de la communication (RCOM)	Information des Conseillers municipaux <u>par courriel</u> avec copie au Secrétaire Général de la Sous-Préfecture	Conseillers municipaux DGS DST Sous-Préfet SG Sous-Préfecture SDIS CI de Champagne-sur-Seine Commissariat de Police



Niveau de déclenchement : Rouge



Responsable	Action	Personnes concernées
Maire (Directeur des Opérations de Secours – DOS)	Déclenchement niveau 3 (rouge) : cote Seine 6,20m	Cellule de crise
Maire (DOS)	Activation de la cellule de crise en mode N3 : « Opération » Lieu : Mairie – Bât. B (Poste de Commandement Communal - PCC)	Maire (DOS) 1 ^{er} adjoint (DOP) Adjoint chargé de la Communication (RCOM) Directrice Générale (DGS – RAC) Directeur des Services techniques (DST – REOP) Chargé de communication (ccom)
1^{er} Adjoint (Directeur des Opérations - DOP) Directeur des services techniques (Responsable Opérationnel - REOP)	Aide à la mise en place : <ul style="list-style-type: none"> - Bastaings - Madriers - Parpaings - Planches <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place du groupe électrogène où cela est nécessaire - Mise en place motopompe chez les riverains les plus touchés dans l'ordre de priorité défini par la cellule de crise - Sonalerter (information) Si cote 6,20m : Fermeture <ul style="list-style-type: none"> ➡ Quai de Seine ➡ Quai de la Croix Blanche 	Riverains concernés Services techniques Police municipale
Maire (DOS) Directeur Général (Responsable des Actions Communales – RAC)	Mise en place des passerelles Quai de la Croix Blanche Actions communales : <ul style="list-style-type: none"> - Activation des centres d'hébergement d'urgence Action sous contrôle de la mairie : <ul style="list-style-type: none"> • Mise à l'eau des bateaux de joutes. • Sollicitation des barreurs 	ST Directeur Général Maire / Adjoints / Conseillers
Maire (DOS) Directeur Général (RAC)	Vérification du niveau des fleuve et rivière : www.vigicrues.ecologie.gouv.fr Vérification du fonctionnement des lacs de retenue amont : www.grandslacsde seine.fr Calcul de la cote prévisionnelle +24h	Adjoint chargé de la Communication (RCOM) Chargé de communication (ccom)

Responsable	Action	Personnes concernées
Adjoint chargé de la communication (RCOM) Chargé de communication (CCOM)	<p>Rédaction et communiqué Envoi alerte par SMS/SMV Mise à jour appli mobile (notification) Mise à jour affichage panneau lumineux Mise à jour site internet : www.saint-mammes.com</p> <p>Affichage en mairie</p> <p>Si cote 6,20m :</p> <p>Rédaction courrier aux riverains :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quai du Loing - Quai de la Croix Blanche - Quai de Seine 	Population
Directeur Général (RAC)	<p>Information des Conseillers municipaux par courriel avec copie au Secrétaire général de la sous-préfecture</p>	Conseillers municipaux SG sous-préfecture SDIS Caserne des pompiers de Champagne/Seine Commissariat de police de Moret/Loing
Maire (DOS)	<p>Coordonne l'ensemble des actions à mettre en œuvre sur le territoire communal</p> <p>Demande à la DGS-RAC de préparer les opérations liées à la décrue :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Organisation du ramassage des encombrants, produits « toxiques » et OM . Vérification de la distribution d'eau, d'électricité, de gaz . Recensement des personnes sinistrées (établissement de listes croisées) <p>Pour cela, elle désigne les personnes qui l'aideront dans cette tâche. Les personnes désignées ne pourront pas être appelées à d'autres tâches.</p> <p>Maintient les dispositifs de :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Aide à la population . Maintien de l'ordre (surveillance) . Prévention des pollutions .Evacuation des personnes sensibles ou fragiles 	Réserve Communale de Sécurité Civile + Toutes

**Fiche Mode Opératoire
Dispositif d'aspiration
CD40, rue Grande à St Mammès**



Définition - Description :

Ce dispositif à mettre en place à partir de la côte de 6m30 au pont, doit permettre d'éviter la coupure de la rue grande (RD40 E2) au niveau de la Mairie, axe stratégique pour les habitants de Saint-Mammès.

Caractéristiques :

- 3 RMPGP dont 1 en réserve mécanique;
- 1 lot LMPE 60M3/h ;
- 1 lot LPEL 40 M3/h ;
- 1 LGEP ;
- 200 l de super pour 12 h de pompage.
- 12 Tuyaux de refoulement 70/20M;
- 6 Tuyaux de refoulement 45/20M ;

Délais de mise en place 1h00.

Indications :

Mise en place de 2 secteurs :

Secteur 1 coté Mairie : 1 RMPGP, 1 LMPE, 2 LPEL, LGEP.

Le dispositif d'aspiration est composé de 2 lignes de 110mm, les crêpines sont positionnées dans les égouts au moyen d'un caisson grillagé servant de prés- crêpine mis à disposition par la mairie.
Le Refoulement s'effectue par deux lignes de 70 mm qui se jettent dans la Seine côté quai de Seine.

Secteur 2 coté commerces : 1 RMPGP.

Le dispositif d'aspiration est composé de 2 lignes de 110mm, les crêpines sont positionnées dans les égouts au moyen d'un caisson grillagé servant de prés- crêpine mis à disposition par la mairie.
Le Refoulement s'effectue par deux lignes de 70 mm qui se jettent dans la Seine côté quai de la Croix Blanche



Précautions:

Une obstruction rapide par les feuilles, engendre un nettoyage régulier des crêpines et des filtres amovibles.



Mairie de Saint-Mammès
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Fiche réflexe

Plan communal de
sauvegarde
Risque INONDATION

Niveau 0

Délibération du Conseil

Date :



Version 2.b

Niveau de déclenchement : Vert (Décrue – **cote Seine < 4,50m**)



Responsable	Action	Personnes concernées
Maire (Directeur des Opérations de Secours – DOS)	Retour au mode N1 de la cellule de crise et activation : « Veille » Lieu : Mairie – Bât. B (Poste de Commandement Communal - PCC)	Maire (DOS) 1 ^{er} Adjoint (DOP) Adjoint chargé de la Communication (RCOM) Directeur Général (RAC) Directeur des Services techniques (REOP) Chargé de communication (CCOM)
1^{er} Adjoint (Directeur Opérationnel – DOP)	Repliement : <ul style="list-style-type: none">- Bastaings- Madriers- Parpaings- Cuissardes- Lampes torches- Planches- Sonalerte- Bateaux de joutes	Services techniques
Directeur des services techniques (Responsable Opérationnel – REOP)	Ouverture : <ul style="list-style-type: none">↳ Quai de Seine↳ Quai de la Croix Blanche↳ Quai du Loing↳ Rue des Prés↳ Chemin des Nanchons Nettoyage : <ul style="list-style-type: none">• Quais• Aide à la population	Police municipale Club de joutes Services Techniques Services techniques
Maire (DOS)	Vérification du niveau des fleuve et rivière : www.vigicrues.ecologie.gouv.fr	Adjoint chargé de la communication (RCOM)
Directeur Général (Responsable des Actions Communales – RAC)	Vérification du fonctionnement des lacs de retenue amont : www.grandslacsdesene.fr	Chargé de communication (CCOM)
	Calcul de la cote prévisionnelle +24h	
Adjoint chargé de la communication (RCOM)	Rédaction et communiqué Mise à jour affichage panneau lumineux Mise à jour site internet : www.saint-mammes.com	Population
Chargé de communication (CCOM)	Affichage en mairie Information des riverains	
Directeur Général (RAC)	Information des Conseillers municipaux par courriel avec copie au Secrétaire général de la sous-préfecture	Conseillers municipaux SG sous-préfecture SDIS CIS de Champagne/Seine Commissariat de Moret/Loing

	<p>Coordonne toutes les actions liées à la décrue.</p> <p>Le plus important commence avec la baisse des eaux qui laisse apparaître les dégâts subis sur les espaces privés et publics.</p> <p>Les actions de recensement des dégâts, des pollutions, des zones touchées ou impactées commencent.</p> <p>Ne pas oublier :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Les effets consécutifs à la cure (ex : coupure d'électricité, de gaz ou de téléphone dans des quartiers alimentés par des postes inondés). . Le recensement des équipement polluants qui ne sont pas forcément connus ou déclarés (cuve à fuel, de gaz, etc...) <p>Une action particulière doit être mise en œuvre pour redémarrer le commerce de proximité aussi rapidement que possible.</p> <p>Utiliser cet évènement climatique pour contribuer à la sensibilisation de la population au risque « inondation » sur la commune.</p> <p>Redistribuer le DICRIM « Inondation »</p>	
<p>Directeur Général (Responsable des Actions Communales – RAC)</p>	<p>Gestion des déchets.</p> <p>Organisation de la collecte et de l'évacuation des déchets liés aux inondations :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Gestion des encombrants . Gestion des « toxiques » . Gestion des déchets alimentaires . Gestion du tri sélectif des déchets 	<p>SMICTOM Smitom-Lombric Déléguataire du SMICTOM</p>